



Stats

Président

Philippe Grobéty

Bulletinier

Luc del Rizzo

Visites extérieures

on ne sait pas

Visiteurs

non

Invités

non

Présence

maigre pour un
jeudi

Apéritif

Offert par Peter
Schmuck

Prochaine réunion

Vendredi
14 novembre,
12h00

Au programme:

dîner d'amitié



Jeudi intime à la Courone

Onze Rotariens à table

Comme à leur habitude, les Rotariens d'Aigle étaient invités à se rendre comme un seul homme à leur réunion mensuelle du jeudi soir. Pendant un instant le premier arrivé à bien cru qu'il serait en effet le seul homme à cette réunion. Nous avons un correspondant sur place. Connaissant la qualité de ses lettres, nous sommes certains que vous patienterez bien une semaine pour lire comment Jean-Paul s'est petit à petit retrouvé entouré de ses amis et quelle bonne soirée ils ont passé à la Couronne.

Nouvelles d'ailleurs

Fréjus

Le club Rotary de Fréjus nous fait avec constance le plaisir de nous informer sur ses activités

C'est ainsi que nous apprenons que ce même jeudi 6 novembre, environ 20 personnes se pressaient autour de leur deux invitées, Mesdames Laetitia Maurin et Sylvie Brenaut, directrice de « La Maison du Monde » à Puget sur Argens.

On se demande si l'exemple de Fréjus ne devrait pas être suivi. Peut-être en effet que si le programme du RC Aigle comptait une conférencière le jeudi soir, il doublerait son audience ? Mais revenons à Fréjus.

Outre une présentation de son entreprise, Madame Brenaut aura appris tout ce qu'il faut savoir sur le loto du RC Fréjus et sur la reconnaissance mani-

feste que les Rotariens lui témoignerait si elle avait l'élégance de faire un don pour le loto. Devant tant de bonne volonté et sensible à l'aimable pression, elle n'a pas su refuser.

Le loto

On apprend donc que Gérard PIC a remis un chèque de 500 EUR pour le loto ce qui lui a valu un grand merci; Jean Pierre fait du « phoning » auprès de certaines entreprises; Stéphane DIGANI annonce que des lots attendent à la « FOIR-FOUILLE » et certainement à « La Maison du Monde »

Charlemagne offre encore de beaux livres; finalement, des demandes vont compenser nos gros sponsors (?), d'autant que Patrick HENRY a sollicité sa propre secrétaire pour l'envoi de courriers à différents sponsors

possibles en espérant au moins une ou deux réponses...

L'affiche du Loto serait prête (voir ci-dessous) et la publicité en route « malgré que tous les ans, nous refusons du monde... »

— Il est bon (pour ceux qui ne lisent pas les **BREFS** et se contentent de regarder les images) de redonner la date du Loto: **DIMANCHE 23 NOVEMBRE**

Nos lecteurs constateront à la lecture des tribulations des Rotariens de Fréjus que l'organisation d'un loto n'est pas une sinécure. Des indiscretions nous font penser que ceux d'Aigle pourront bientôt les imiter. Les prudents se mettront sans doute illico à la recherche de dons. Christian Roussy s'en réjouit d'ores et déjà.

*Jean-Daniel Suardet et
sa brigade se réjouissent
de retrouver chacun
à leur très couru
Apéro Time !*

*Jeudi 20 novembre, dès
18h00 au Caveau des
Vignerons, à Yverne*

ROTARY CLUB de FREJUS
LOT EXCEPTIONNEL
Au profit de Puget Solidarité et des Oeuvres du Rotary
4500€ DE LOTS A GAGNER
Participation : 20 € par personne donnant droit à 3 cartons pour les 24 tirages (6 cartons pleins et 18 quines) acquisition de cartons supplémentaires possible.
DIMANCHE 23 NOVEMBRE à 17h
ouverture des portes à 16h15
espace victor hugo - Puget sur Argens

Justice au pays de l'Oncle Sam

Lu pour vous dans l'excellent magazine anglais [The Economist](#), traduit sans lui demander la permission (ça restera donc dans le cercle fermé des lecteurs du **TRAIT D'UNION**), voici des nouvelles inquiétantes en provenance de ce modèle de démocratie que se veulent les Etats Unis d'Amérique. Elles devraient intéresser ceux qui ont suivi les déboires de certains banquiers, mais aussi ceux qui planifient un séjour dans ce pays.

The Economist

LES ROIS DE LA COUR

Comment les procureurs américains se sont mis à dominer la justice pénale

4 oct 2014 | NEW YORK ET WASHINGTON, DC |

CAMERON TODD WILLINGHAM a été accusé du meurtre de ses filles en 1991, soit disant perpétré en mettant le feu à la maison familiale. Les principales preuves contre lui était un rapport d'expertise légale

sur le feu, qui s'avéra plus tard être une foutaïre (sic) et le témoignage d'un informateur codétenu qui a affirmé l'avoir entendu le lui avouer. Il a été exécuté en 2004.

Le mouchard qui l'envoya à la mort avait été prévenu que des accusations de vol portées contre lui seraient réduites en une infraction moindre s'il coopérait. Après le procès, le procureur a nié qu'un tel accord ait été conclu, mais une note manuscrite découverte l'an dernier par le groupe de pression *Innocence Project*, suggère tout autre chose. Dans les entrevues enregistrées, dont des extraits ont été publiés par le Washington Post, l'informateur dit qu'il a menti au Tribunal en contrepartie d'efforts par le procureur pour garantir une diminution de la peine et — étonnamment — une offre de soutien financier par un éleveur de bétail local.

Une étude de la Northwestern University Law School sur les erreurs judiciaires a révélé que 46 % des condamnations par erreur à la peine capitale documentées entre 1973 et 2004 pourraient être reliées au faux témoignage de mouchards — ce qui les rend la principale cause des condamnations injustifiées dans les cas de peine de mort. L'Innocence Project entretient une base de données des Américains condamnés pour des crimes graves, mais ensuite disculpé par la preuve par l'ADN. Des 318 cas de sa liste, 57 impliquent des informateurs et 30 des condamnés ayant plaidé coupable.

« Le procureur a plus de pouvoir sur la vie, la liberté et la réputation que toute autre personne en Amérique, » a déclaré Robert Jackson, le procureur général, en 1940. Alors que l'actuel procureur général, Eric Holder, s'apprête à se désister (voir article de l'Economist), les procureurs américains sont plus puissants que jamais auparavant.

Plusieurs changements juridiques leur ont donné ce pouvoir. Le premier est l'explosion du nombre de négociation de plaidoyer, où un suspect accepte de plaider coupable à une infraction moindre, si les plus graves accusations portées contre lui sont supprimées. Les négociations de peine étaient impossibles à obtenir dans les premières années de la justice américaine. Mais aujourd'hui, plus de 95 % des cas finissent dans de telles transactions et donc ne sont jamais portés en justice.

La pression à plaider coupable

Jed Rakoff, un juge de district à New York, estime qu'il est peu probable que 95 % des accusés soient coupables. Des 2,4 millions Américains — sans doute aussi quelques visiteurs étrangers (NdT) — derrière les barreaux, il estime qu'il est possible que « des milliers, peut-être des dizaines de milliers », aient avoué bien qu'ils soient innocents. Une des raisons qu'ils pourraient le faire est parce que les règles sévères de la sentence minimum obligatoire peuvent rendre un tel choix rationnel. Plutôt que de risquer un procès et une peine de 30 ans, certains préfèrent plaider coupable en échange d'une peine beaucoup plus courte.

Dans ces négociations, les procureurs « détiennent toutes les billes », dit Alexandra Natapoff de la faculté de droit de Loyola. Les lois sur les peines minimum obligatoires empêchent les juges de tenir compte de toutes les circonstances d'une affaire et d'exercer un pouvoir discrétionnaire sur la punition. Au lieu de cela, sa gravité dépend largement des accusations que le procureur choisit de soutenir. Dans des cas complexes d'affaire de cols blancs, ils peuvent menacer de compter chaque e-mail comme une affaire séparée dans des cas de fraude électronique. Dans des affaires de drogue, ils peuvent choisir de quelle proportion de la planque le complice d'un dealer est responsable, ce qui leur donne un énorme pouvoir de négociation. En Floride 4-14g d'héroïne vous condamne à un minimum de trois ans de prison ; 28g ou plus vous offrent 25 ans.

En 1996 la police a trouvé un coffre dans la maison de Stephanie George, contenant 500 grammes de cocaïne. Elle a déclaré qu'il appartenait à son ex-petit ami, qui avait la clé et admis que c'était à lui. Les procureurs auraient pu inculper Mme George d'une infraction mineure : elle était visiblement trop fauchée pour avoir été un caïd de la drogue. Au lieu de cela ils l'ont inculpée pour la totalité de la drogue contenue dans le coffre, ainsi que pour tout ce que son ex-petit ami avait récemment vendu — et pour entrave à la justice parce qu'elle a nié toute connaissance de ces transactions. Elle a été condamnée à la peine obligatoire de prison à vie, sans possibilité de libération conditionnelle. Son ex-petit ami a été condamné à une peine plus légère parce qu'il a témoigné qu'il l'avait payée pour qu'elle lui permette d'utiliser sa maison pour stocker de la drogue. Mme

George a été libérée en avril, après 17 ans, seulement parce que Barack Obama a commué sa peine.

Sous M. Holder, le régime de peine fédérale minimum obligatoire a été adouci pour les infractions non violentes liées à la drogue. Mais ceci a seulement freiné la puissance des procureurs fédéraux, pas celle des procureurs des états et seulement un peu.

Un autre changement qui renforce le pouvoir des procureurs est la prolifération de lois nouvelles incompréhensibles. Cela donne plus de place pour l'interprétation des procureurs et les encourage à surcharger les défenseurs afin de les forcer à plaider coupable, dit Harvey Silverglate, un avocat de la défense. Depuis la crise financière, dit Alex Kozinski, un juge, les procureurs sont davantage tentés de fouiller les lois à la recherche de moyens de les étirer pour que telle ou telle activité puisse être interprétée comme illégale. «Ce n'est pas ainsi que le droit pénal est censé fonctionner. Ce qui est illégal devrait être clair pour chacun»dit-il.

Les mêmes menaces et incitations qui poussent les innocents à plaider coupable conduisent également plusieurs suspects à témoigner contre d'autres. Des marchés conclus avec des «témoins ayant coopéré», autrefois rares, sont devenus monnaie courante. Dans les affaires fédérales, 25-30 % environ des défenseurs offrent une forme de coopération, et environ la moitié de ceux-ci en reçoivent crédit. La proportion en est le double dans les affaires de drogue. La plupart des affaires fédérales sont résolues en utilisant les témoignages réels ou prévus de défenseurs ayant coopéré.

Le témoignage de coopérateurs font souvent basculer les jurys car les mouchards sont considérés comme ayant une connaissance de première main du détail des activités criminelles. Mais les mouchards, dans l'espoir d'éviter des peines draconniennes, peuvent parfois être tentés de composer plutôt que simplement chanter.

Chante ou souffre

Il n'est pas inhabituel pour un coopérateur d'avoir 15 ou 20 longues réunions avec les agents et procureurs. Il est difficile de savoir ce qui se passe dans ces séances parce qu'elles ne sont pas enregistrées. Les participants prennent des notes mais n'ont pas à écrire tout ce qui est dit ; ni partager toutes leurs notes avec la défense. Le temps que les coopérateurs

et leurs officiers passent seuls est un «trou noir», explique un procureur cité dans «Mouchard : informateurs, coopérateurs et la corruption de la justice», par Ethan Brown.

Les coopérateurs sont devenus plus fréquents dans les cas concernant des sociétés depuis que le ministère de la Justice a commencé à engager davantage d'avocats expérimentés dans le traitement du crime organisé. Les cas concernant les affaires impliquent typiquement des montagnes de documents difficiles à comprendre et ne concernent pas des actions mais des intentions. Souvent, la seule façon de convaincre un jury que le défendeur connaissait une transaction douteuse est d'avoir un ancien collègue qui le dit.

Un moyen courant de recruter des coopérateurs est de citer de nombreux collègues du défendeur comme «conjurés non-inculpés». (Dans le cas de fraudes d'Enron, on en comptait 114.) Un conjuré non-inculpé peut être mis en accusation à tout moment ; son avocat saura donc généralement lui conseiller, à tout le moins, de ne pas ennuyer le procureur en aidant la défense.

En 2009 James Treacy, un ancien dirigeant de Monster Worldwide, un site d'emploi, a été reconnu coupable de manipuler illégalement (en « antidatant ») des options sur actions et reçu une peine de deux ans. Il blâme le témoignage biaisé d'anciens collègues tournés coopérateurs. Après sa libération, l'un d'eux a demandé à le rencontrer. Au cours du déjeuner, en pleurant, « elle a décrit les tactiques d'intimidation du gouvernement, » dit-il. «Certaines étaient presque comiques : faire s'asseoir le témoin sur des chaises cassées ; des enquêteurs font miroiter leurs canons de revolver ; de longues heures misérables de technique du « bon flic, méchant flic », peu de pauses de rafraîchissement ou d'accès aux toilettes. D'autres techniques sont bien plus graves. Les procureurs ont joué le jeu des insinuations, suggérant une mise en accusation si le témoin refuse de collaborer. »

M. Treacy a un compte à régler, mais il n'est pas seul à faire valoir que le système encourage l'embellissement, ou à croire que certains procureurs outrepassent la ligne parce qu'ils espèrent faire fructifier les victoires de la salle d'audience en partenariats lucratifs avec des cabinets d'avocats ou en plateforme pour briguer un poste public.

Les coopérateurs jouent intensivement dans

les cas de délits d'initiés. James Fleishman, un ancien manager chez Primary Global Research, a été approché par des agents du FBI une première fois pour aider à piéger ses supérieurs. Lorsqu'il a refusé de coopérer, insistant sur le fait qu'il n'était au courant d'aucune activité illégale, il est devenu une cible lui-même. Sa condamnation a reposé sur la coopération de deux anciens clients qui avait été mis sous une pression immense pour être utiles aux procureurs. (Ils ont dit à l'un qu'ils chercheraient à le faire condamner à 50 ans de prison s'il déclinait leur offre.) Dans un livre auto-édité, M. Fleishman soutient que le témoignage des deux était jonché d'affabulations, dont des conversations téléphoniques qui n'eurent jamais lieu. Les coopérateurs a obtenu la probation. M. Fleishman a été emprisonné pendant 30 mois.

Il n'y a aucun moyen de confirmer la version des événements de M. Fleishman. Il eu cependant un moment fascinant lors de son procès. Au cours du contre-interrogatoire, l'avocat de M. Fleishman s'est plaint que son adversaire soufflait ses mots à un témoin ayant coopéré et qui semblait s'éloigner du script. La réponse du procureur a été: «si je l'ai fait, et je ne conteste pas ce qu'il dit...je suis désolé. »

À quelle fréquence les procureurs violent les règles n'est pas connu clairement. Selon un rapport de l'organisation d'enquête « Projet sur la surveillance du gouvernement », compilé à partir de données obtenues à partir du bureau d'affaires internes du droit à l'information du ministère de la Justice, on a identifié plus de 650 cas où le procureur viole les règles et les normes éthiques de la profession entre 2002 et 2013. Plus de 400 d'entre eux ont été «à l'extrémité la plus grave de l'échelle». Le ministère de la Justice fait valoir que ce niveau d'inconduite est modeste, étant donné les milliers de cas qu'il gère.

Le juge Kozinski s'inquiète, cependant, qu'il n'y ait « une épidémie » de violations Brady — quand une preuve à décharge est cachée aux avocats de la défense par le parquet. Par exemple, en 2008 Ted Stevens, sénateur de l'Alaska, a été reconnu coupable de corruption, huit jours avant une élection, qu'il allait perdre de peu. Par la suite, il s'est avéré que les procureurs avaient dissimulé des éléments de preuve qui auraient pu aider la défense. M. Stevens a été innocenté plus tard, mais il est mort dans un accident d'avion en 2010.

Les procureurs profitent de protections solides contre la sanction pénale et les litiges privés. Même dans les cas graves, les peines ne sont souvent guère plus qu'une tape sur la main. Les procureurs de M. Stevens, par exemple, ont été suspendus de leur emploi pour 15 à 40 jours, une sanction qui a été cassée pour vice de procédure. Ken Anderson, un procureur qui a caché l'existence d'un bandana sanglant qui reliait à un meurtre commis en 1986 une autre personne que le défendeur, a été reconnu coupable de rétention de preuves en 2013, mais n'a passé que cinq jours derrière les barreaux, un pour tous les cinq ans servi par le défendeur condamné, Michael Morton.

Le malaise sur le pouvoir de poursuite est grandissant. Plusieurs États exigent maintenant qu'un tiers corrobore la version d'un coopérateur sur un certain événement ou interdisent le témoignage de coopérateurs dans des affaires de drogues ou des problèmes de santé mentale. Juge Rakoff propose deux réformes : mise au rebut des peines minimales obligatoires et réduction du rôle du procureur dans la négociation de plaider-coupable — par exemple en faisant appel à un magistrat agissant comme courtier. Il voit néanmoins l'utilisation de coopérateurs comme un « mal nécessaire », bien que beaucoup d'autres pays froncent les sourcils à ce sujet.

Des groupes des procureurs ont exhorté M. Holder ne pas de pousser pour adoucir les peines minimum obligatoire, faisant valoir que c'est «un outil essentiel pour persuader les défendeurs de coopérer». Certains défendent le statu quo en se fondant sur le pragmatisme : sans accords de coopération et négociation de peine, affirment-ils, le système s'effondrera sous le poids des procès supplémentaires. Cette semaine Jerry Brown, gouverneur de la Californie, opposé son veto à un projet de loi qui aurait permis aux juges d'informer les jurys si les procureurs retiennent sciemment des preuves disculpatoires.

La plupart des procureurs travaillent dur, sont honnêtes et modestement rémunérés. Mais ils ont accumulé tant de pouvoir que les abus sont inévitables. Comme Jackson a dit toutes ces années: « alors que le procureur à son meilleur, est une des forces les plus bienfaitantes dans notre société, lorsqu'il agit avec malice ou d'autres motifs de base, il est l'une des pires. »

Retour au pays

La Rubrique des Ors Monts

tiré du livre « La vallée des Ormonts »:

A propos du glissement de la Frasse lettre du Avoyer en 1860 :

« Autre chose, Messieurs, c'est la traversée de la Frasse qui continue à venir toujours plus mauvaise et dangereuse. A chaque instant on y brise et verse des chars ; il faudrait nécessairement pouvoir y remédier quelque peu avant l'hiver, afin que les transports ne soient pas interrompus. L'hiver dernier, ça a été une misère avec ce bout de route ; à peu près tous les jours, je recevais des réclamations des gens des Ormonts ; il n'y a pas eu moyen d'y rien faire jusqu'au printemps que d'employer des journées d'attelage pour remblayer cette traversée, ce qui l'a rendue moins pénible et moins dangereuse. »

Anniversaires

Le duo de novembre : Jean-Marc Udriot, né un 5 novembre 1963 et Peter Schmuck, né un 8 novembre 1945. Bon anniversaire à tous deux !

Ont participé à ce numéro

Philippe Grobéty,
Régis Sibra,
Jacques Gamboni